

Compte bancaire au contentieux sans le savoir

Par NOUCHKA246, le 09/01/2019 à 17:30

Bonjour.

Est ce normal qu'une banque mette le compte bancaire d'un client au contentieux sans le prévenir ?

Par youris, le 09/01/2019 à 18:46

bonjour,

je suppose qu'avant ce transfert de gestion de votre compte, il y a eu une procédure amiable infructueuse de votre banque.

vous pouvez consulter ce lien:

https://www.jurifiable.com/conseil-juridique/litige/contentieux-bancaire

salutations

Par NOUCHKA246, le 09/01/2019 à 19:13

Non, aucune

Par Visiteur, le 09/01/2019 à 19:25

Bonjour

Il y a habituellement des échanges par téléphone, mails ou courriers pour vous relancer si votre compte était en anomalie.

Contentieux ne veut pas dire tribunal, proposez une solution avec échéancier.

Par P.M., le 09/01/2019 à 21:52

Bonjour,

Il faudrait que vous indiquiez ce que vous appelez "mettre au contentieux" et commant vous l'avez su mais vous devez quand même en connaître la raison...

Par NOUCHKA246, le 09/01/2019 à 22:24

non. Aucun échange à part nous qui demandions d'avoir accès à notre compte ean vain. Celà faisait des mois que nous n'avions plus accès au cpte ni par internet, ni en agence, ni par courrier. On s'est retrouvé au contentieux du jour au lendemain sans la moindre menace. Par contre, il est un fait que nous n'avions pas honoré certaines échéances de notre emprunt immobilier car suite à une invalidité cat 2, l'assurance souscrite auprès de la banque a tardé 2 ans avant indemnisations.

Par P.M., le 09/01/2019 à 22:38

Vous avez quand même dû avoir des échanges à propos des échéances impayées...

Apparemment, ce n'est pas du jour au lendemain puisque cela a duré des mois...